

## LE PRINCIPE

### Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

#### 2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code",
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

## 2<sup>ÈME</sup> PHASE

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

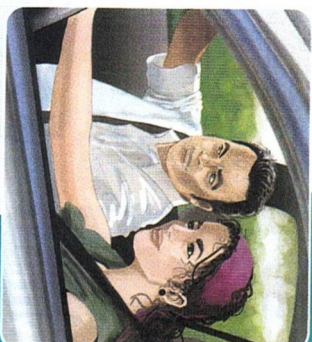
Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.



### Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assurance ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable. Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



### Les avantages

#### ➤ 1 - Assurance

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :
- surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

#### ➤ 2 - Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

#### ➤ 3 - Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

#### ➤ 4 - Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

## ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"  
Livret d'apprentissage  
Lettre Accord Assurance

### Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

AUTO-ÉCOLE

Attestation de fin de Formation Initiale  
Extension de garantie

Conduite Accompagnée :  
1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1<sup>er</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 2<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 3<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17 ANS

Permis Probatoire  
6 points  
+ disque A

A

18 ANS (\*)

(\*) Conduite seule le premier jour de la majorité, 18 ans.